

VITICULTURE



Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



Bulletin n° 23
Jeudi 1er octobre 2015

Erratum : dans le précédent bulletin (n°22) les dates de piégeage dans le tableau de la page 2 sont identiques à celles de la page 1, contrairement à ce qui est noté.

Stades phénologiques :

Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : récolte terminée.

Secteur III (moyen) : récolte à fin de récolte.

Secteur IV (tardif) : récolte.

Secteur V (très tardif) : récolte.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

Drosophila suzukii :

Cf note nationale dans le bulletin n°15 du 7 juillet 2015.

http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/BSVViti_no15_07072015_cle4a198f.pdf.

Observations : le nombre de captures de *Drosophila suzukii*, stable ou en baisse la semaine dernière, est en augmentation cette semaine. Il est à noter que les pièges contiennent de façon majoritaire des drosophiles communes.

A ce jour, il n'y a pas eu de larve observée sur raisin.

Piégeage : nombre d'individus adultes de *Drosophila suzukii* capturés dans les pièges du réseau.

Localisation des pièges	Espèce/ Cépage	Piégeage du 14 au 20 sept.	Piégeage du 21 au 27 sept	Piégeage du 28 sept au 4 oct.
Apt (84)	Cerisier	36	2	18
La Motte d'Aigues (84)	Cerisier	22	6	17
Ansouis (84)	Muscat H	12	7	13
Bonnieux (84)	Muscat H	4	2	11
Caseneuve (84)	Muscat H	6	2	6
Cucuron (84)	Muscat H	0	6	X

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Élisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Localisation des pièges	Cépage	Piégeage du 14 au 20 sept.	Piégeage du 21 au 27 sept.	Piégeage du 28 sept au 4 oct.
Piolenc (84)	Grenache	12	31	40
La Tapy (84)	Muscat H	16	17	133
Ste Cécile les Vignes (84)	Grenache	53	17	X
Modène (84)	Muscat H	4	4	16
Méthamis (84)	Muscat H	X	1	8
Beaumont du Ventoux (84)	Muscat H	8	7	15

Estimation du risque : en l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas possible de relier piégeages et risques d'attaque sur grappes par *Drosophila suzukii*.

Flavescence dorée (maladie de quarantaine) :

Les prospections visant à la détection de flavescence dorée dans le vignoble sont actuellement en cours.

Un communiqué de la DRAAF PACA du **22 septembre** détaillant les foyers de flavescence dorée connus à ce jour, validés par une analyse positive en laboratoire agréé, en région PACA et dans les départements limitrophes de la Drôme et du Gard (bilan réalisé en collaboration avec les DRAAF Languedoc Roussillon et Rhône Alpes) est en ligne aux adresses suivantes :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

http://www.agrometeo.fr/bsv/FDCommuniqu%C3%A9_SRAL_22sept2015.pdf

Un nouveau communiqué sera en ligne **le 2 octobre** aux adresses habituelles.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Agnès Vallier, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoulch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Comber (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.